

collège comme ils occupent actuellement une aile tout entière de l'Université. Cinq ans après, en 1861, comme on peut le voir dans un rapport officiel, le Séminaire avait déjà formé 36 prêtres. La bénédiction de Dieu avait fécondé le zèle de l'évêque, secondé dans son œuvre par le Père Tabaret dont le talent égalait la piété. Deux ans après le collège était élevé au rang d'Université.

A la fondation de l'Université se rattache la question des écoles. Question vitale. L'avenir est à ceux qui peuvent s'emparer de l'enfance. Aussi ne faut-il pas s'étonner de la lutte acharnée qui se fait de part et d'autre sur ce terrain. La question des écoles séparées avait été réglée en principe dès 1841. Cependant, en 1843, on avait réussi à introduire dans cette loi des amendements qui pour le Haut-Canada, rendaient illusoire les droits des catholiques. Mgr Guigues eut encore de ce côté à diriger et soutenir une lutte digne de son zèle et de sa prudence. Il publia un mandement admirable de lucidité et de force, organisa des comités et contribua puissamment, de concert avec les autres évêques du Canada, à obtenir dans le Scott act de 1863, le redressement des griefs. En attendant il ne demeura pas oisif, et les enfants ne furent pas perdus de vue. Outre l'école des sœurs Grises qui continua à se maintenir et à prospérer, il fonda une école pour les garçons qu'il parvint, en 1864, à confier aux Frères des Ecoles chrétiennes. D'autres écoles séparées surgirent çà et là à côté des églises ou des chapelles, pendant que les sœurs Grises ouvraient des couvents dans les paroisses plus importantes.

Une autre grande préoccupation de Mgr Guigues était l'organisation des paroisses, c'est par là, en effet, qu'un diocèse se trouve définitivement constitué sur une base solide et durable. Œuvre difficile entre toutes, qui de-